

Le Sainte-Marie



Bulletin des Anciens, 70^e année - no 1 - avril 2012

1200, rue de Bleury, Montréal Qc H3B 3J3
450 430-0595 • www.saintemarie.ca

Le dernier Mot du président



Comme un alexandrin...

Après douze ans à la présidence de l'Association – un alexandrin présidentiel ! – j'ai décidé de passer le flambeau après la prochaine assemblée générale.

J'ai voulu que ces douze années au service de notre Association soient l'expression de ma reconnaissance envers notre cher collègue, envers nos maîtres qui nous ont ouvert si grandes les portes du monde des lettres, des arts, des sciences. Le Sainte-Marie : un collègue au cœur de la Cité et qui vibrait à son rythme, l'enrichissant et s'en enrichissant.

Notre Association se donnera un nouveau président : il saura sûrement donner tout son sens au vieux souhait bien latin : *Ad multos annos* !

Le président, Émile Robichaud

Fête annuelle des Anciens

le lundi 14 mai 2012

au Gesù, 1200, rue de Bleury à Montréal

Cette année, la fête annuelle aura lieu le lundi 14 mai ! Profitez de cette occasion de revoir vos confrères et consoeurs voire d'anciens professeurs dans une ambiance joyeuse et décontractée. Inscrivez donc ce rendez-vous à votre agenda et invitez d'autres membres de votre conventum à se joindre à vous.

Au programme :

15 h 30

Inscription

16 h 30

Messe à l'église du Gesù

17 h 15

Assemblée générale à la salle d'Auteuil

18 h 00

Réception



éternelle pertinence... des alexandrins

Les Cahiers Fernand Dumont préparent pour l'automne prochain un cahier qui portera sur La crise de l'éducation. Dans l'appel de textes, la direction des Cahiers pose la question suivante : «L'institution scolaire québécoise serait-elle devenue avec le temps prisonnière d'une conception instrumentale et utilitaire du savoir et de la culture?»

Jacqueline de Romilly, la grande helléniste que j'ai souvent citée dans mes propos sur l'éducation, a mis en évidence le fait que cette «conception instrumentale et utilisation du savoir et de la culture» a fait oublier l'éternelle pertinence de l'étude des grands textes pour la compréhension du monde et de la complexité des humains qui le façonnent. Rappelez-vous ces alexandrins de Racine :

*Vous allumez un feu qui ne pourra s'éteindre.
Craint de tout l'univers, il vous faudra tout craindre,
Toujours punir, toujours trembler dans vos projets,
Et pour vos ennemis compter tous vos sujets.*
(Burrhus à Néron dans Britannicus)

Dépassée cette mise en garde adressée à tous les tyrans de l'histoire ? Pourtant c'est ainsi, haïs de tous, que moururent Staline, Ceausescu et, tout récemment, Mouammar Al-Kadhafi. Qui a dit que la culture classique était périmée ?

Et l'éternelle jeunesse de ces alexandrins de Victor Hugo...

*Tout reposait dans Ur et dans Jerimadeth,
Les astres émaillaient le ciel profond et sombre ;
Le croissant fin et clair parmi ces fleurs de l'ombre
Brillait à l'occident, et Ruth se demandait,*

*Immobile, ouvrant l'œil à moitié sous ses voiles
Quel dieu, quel moissonneur de l'éternel été
Avait, en s'en allant, négligemment jeté
Cette faucille d'or dans le champ des étoiles.*
(Booz endormi)

Les grands éducateurs qu'étaient nos maîtres avaient bien compris la portée de ces textes : ils savaient que de

*tous les textes, de tout ce qui est l'histoire et le patrimoine de l'humanité,
quelque chose passe dans l'imagination des jeunes, s'y modifie, s'y implante, y prospère et
c'est ainsi que peu à peu ils seront non pas des héros d'Homère,
mais, du moins, des hommes de bien.*

(Jacqueline de Romilly, Le Trésor des savoirs oubliés)

Nos maîtres l'avaient compris.

Le président,

Émile Robichaud 29-02-2012



Conventum 59

Souper de retrouvailles du 26 octobre 2011

La tradition semble désormais établie. Comme l'an dernier, c'est au resto *L'Académie* de la rue Crescent que la famille du conventum 59 s'est réunie. Le mercredi 26 octobre, plus précisément, nous étions vingt-quatre à prendre des nouvelles les uns des autres et à évoquer des souvenirs communs de notre passage à Sainte-Marie.

Bon nombre étaient de vieux fidèles, venus de leurs terres banlieusardes, de leur campagne estrienne, François Cousineau, voire du lointain Bas-du-Fleuve, Marc Gagnon de Matane, prendre l'air du centre-ville et râler (avec les Montréalais purs et durs, d'ailleurs) contre les encombrements de la circulation, les cônes orange et le mystère des panneaux de stationnement. D'autres nous sont revenus après des années de silence. Nous avons ainsi retrouvé Gilles Marion de même que Jacques Marcotte, retraité heureux de l'Agence spatiale du Canada, qui fait maintenant des « *road trip* » avec sa femme sous les cieux plus cléments du Sud-ouest américain.

Du reste, les voyages semblent occuper l'espace-retraite de plusieurs d'entre nous. Pierre Belleau et sa femme sont des inconditionnels de la Chine. Gilles Trudeau a lui aussi accumulé une belle brochette de découvertes aux quatre coins du globe et ça continue.

Jacques D., à qui nous devons encore cette année le succès des retrouvailles, a pu nous donner des nouvelles des absents. J'admire la persévérance et la méthode avec

lesquelles il garde à jour le répertoire des collègues, retraçant les uns et les autres, reconstituant les liens devenus obsolètes, parlant parfois aux conjointes de certains.

Quelques collègues nous ont laissés après l'apéro, appelés par d'autres engagements : Pierre Angrignon, Claude Perrault et Gilles Besner dont le passage en coup de vent nous a quand même permis d'admirer la cravate aux couleurs éclatantes. Son seul rival vestimentaire était Bernard Downs avec son chandail à l'effigie de Tintin et Milou. D'autres ont prolongé les entretiens au-delà du souper dans un « *Irish Pub* » du quartier. Dans une vie antérieure, c'eût été le St Regis...

Il m'est revenu, dans les jours qui ont suivi, que 2011 marquait le 50e anniversaire de notre collation des grades. Vous vous souvenez de cet hymne de départ dans la salle du Gesù ? de ce chant qui nous remuait le cœur et qui arrachait des larmes aux vieux profs ? C'est à ce moment précis, me semble-t-il, que Sainte-Marie cessait d'être notre collègue pour devenir notre *Alma Mater*.

Nous le gardons bien vivant et, ma foi, en bon état. Les choses passent, nous on reste!

Jean Paré, C. 59



Jean Paré, Claude Lapierre,
Roger Bourdages,
Pierre Saint-Laurent et
Yves Laurendeau.

Du nouveau sur notre site Internet

Plusieurs documents concernant le conventum C. 63 viennent de paraître dans le site internet de l'Association, à la section Les rencontres de la rubrique VIE DES CONVENTUMS.

- Une vidéo de huit minutes réalisée par Georges Patoine et intitulée Huit ans au Collège Sainte-Marie, de 1957 à 1965. Des photos de classe et des rappels d'événements historiques défilent en compagnie de huit chansons nostalgiques de Leclerc, Brassens, Brel, Lévillé, Blanchet, Gauthier, Ferland et Vigneault.
- Plus de 300 photos avec les légendes, prises du temps du Collège (de 1957 à 1965) puis lors des rencontres du conventum 63 en 1983, 1993, 2008

et 2010. Travail réalisé par Marc-André Patoine, C. 63.

- Une liste de 48 confrères dont on cherche les coordonnées notamment pour les inviter au 50e anniversaire du conventum 63 en 2013.

Le groupe d'organiseurs des réunions du conventum 63 y compris de la réunion du 50e, est composé de : Jean Marsolais, Marc-André Patoine, Normand Fortier, Jacques Patoine et Gilles Delage.

Jacques D. Girard, C. 59

Amendements aux règlements de l'association

Les règlements généraux de l'association n'ont pas été modifiés depuis bientôt quarante ans et il est temps de les mettre à jour. C'est ce que l'assemblée annuelle des membres sera invitée à faire le 14 mai prochain. Les modifications proposées porteront sur le comité exécutif, sur le nombre de membres composant le conseil d'administration et sur le quorum aux réunions du CA.

Une organisation est gouvernée par son conseil d'administration (CA), mais il est courant qu'un comité exécutif issu de ce CA et normalement formé du président, du vice-président, du secrétaire-trésorier et d'autres membres se réunisse entre les réunions du conseil d'administration pour traiter des affaires courantes, et ainsi alléger l'ordre du jour des réunions du CA. Un compte-rendu des décisions prises par le comité exécutif est ensuite soumis à l'approbation du CA.

Si les règlements de notre association incluent un comité exécutif, la gestion de l'association des affaires courantes ne requerrait plus de maintenir ce mécanisme en activité. En fait, cela fait plusieurs années que le

comité exécutif ne s'est pas réuni. Il est donc plus que temps que l'association adapte ses règlements en éliminant les références au comité exécutif.

Par ailleurs, il n'est plus nécessaire de compter sur un CA composé de quinze membres tel que prévu aux règlements généraux. Il y a d'ailleurs plusieurs années que faute de candidats, le CA doit compter sur moins de quinze membres. La mise à jour des règlements limitera à neuf les membres du CA, réduisant le quorum à cinq ou 50 % des administrateurs en poste.

On pourra lire les règlements de l'association dans les deux pages qui suivent. Les changements à apporter sont importants pour le bon fonctionnement de l'association. Il faut donc espérer que les anciens viendront en grand nombre participer aux débats de notre assemblée générale du 14 mai.

Richard L'Heureux, C. 62

1. DÉFINITIONS

1.1 "L'Association", signifie L 'ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DU COLLÈGE STE-MARIE.

1.2 "Membre", signifie toute personne ayant étudié ou enseigné au Collège Ste-Marie et qui répond aux règlements généraux ci-après énumérés.

1.3 "Règlements généraux", signifient le présent document et toutes ses modifications ultérieures approuvées par le conseil d'administration et une assemblée générale des membres.

1.4 "Règlements ou résolutions", signifient les normes, règlements ou directives écrites que le conseil d'administration ou le comité exécutif de l'Association peut, de temps à autre, décréter pour l'administration, le fonctionnement et la bonne marche des affaires de l'Association.

2. INCORPORATION

La présente Association a le statut d'une compagnie limitée, incorporée sans but lucratif en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies au Québec.

Les lettres patentes ont été données et scellées à Québec, le 21 mars 1973, et enregistrées le 12 juin 1973, livre C-274, folio 51 auprès du Ministère des institutions financières, Compagnies et Coopératives.

3. OBJECTIFS

Les objectifs de l'Association se décrivent comme suit:

3.1 mettre en commun l'expérience des anciens élèves et professeurs du Collège Ste-Marie dans les domaines social, éducatif, culturel dans l'intérêt des membres et des québécois en général;

3.2 grouper les anciens élèves et professeurs du Collège Ste-Marie pour agir auprès d'organismes éducatifs ou d'organismes de charité;

3.3 recueillir des fonds ou administrer des fonds au bénéfice d'organismes, d'oeuvres ou de causes jugées méritoires dans des domaines éducationnels, sociaux, récréatifs ou charitables, à l'avantage de toute personne méritante;

3.4 représenter les membres auprès des autorités municipale, provinciale ou fédérale ou auprès d'organismes, associations, compagnies ou personnes dont les activités ou objectifs pourraient être reliés à l'Association;

4. DURÉE

L'Association est formée pour une durée illimitée. Elle ne peut être dissoute que par décision d'une assemblée générale des membres et conformément aux règlements généraux.

Si l'Association devait être dissoute, les actifs ne pourraient être versés qu'à un autre organisme sans but lucratif qui, préférablement, poursuit des objectifs similaires, ou à un organisme de charité.

5. SIÈGE SOCIAL

Le conseil d'administration peut décréter, de temps à autre, l'endroit et l'adresse de son siège social à l'intérieur du territoire de la Communauté urbaine de Montréal; l'Association peut exercer ses activités à tout autre endroit au Québec.

6. MEMBRES

6.1 L'Association comprend un minimum de quarante membres, choisis ou désignés parmi les catégories ci-après énumérées, jusqu'à un maximum de dix mille (10 000) membres.

6.2 Les membres de l'Association sont désignés comme suit:

a) une première catégorie désignée comme "membre régulier";

b) une deuxième catégorie désignée comme "membre non adhérent";

c) une troisième catégorie désignée comme "membre honoraire ou émérite".

6.3 Le « membre-régulier » désigne une personne ayant étudié ou enseigné au collège Ste-Marie, qui souscrit généralement aux objectifs de l'Association, qui acquitte sa cotisation annuelle et dont l'adhésion est acceptée par le conseil d'administration de l'Association.

6.4 Le "membre-non-adhérent" désigne une personne qui a étudié ou enseigné au Collège Ste-Marie et qui n'a pas adhéré à l'Association comme "membre-régulier".

6.5 Le "membre-honoraire ou émérite" désigne une personne physique ou morale acceptée par le conseil d'administration en raison de l'intérêt et du dévouement particulier envers les objectifs et les travaux de l'Association.

6.6 Les membres de l'Association assistent à toutes les assemblées générales ou spéciales; les membres réguliers ont le droit d'être élus comme administrateur. Les membres réguliers participent aux délibérations et décisions lors de cette assemblée; chaque membre régulier a droit à un vote. Normalement, le vote se prend à main levée; si la majorité simple des membres réguliers présents l'exige, le vote s'effectuera par scrutin secret.

6.7 Quinze (15) membres réguliers présents constituent le quorum pour toute assemblée générale ou spéciale des membres.

7. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

7.1 L'Association est administrée par un conseil d'administration de quinze (15) membres réguliers, tous élus au poste d'administrateur lors d'une assemblée générale annuelle des membres.

7.2 Le quorum au conseil d'administration est de sept (7) administrateurs.

7.3 Chaque administrateur est élu pour un mandat de deux (2) ans et il peut être réélu pour un ou plusieurs mandats additionnels.

7.4 Advenant un poste vacant parmi les administrateurs de l'Association, les administrateurs en fonction peuvent désigner un nouvel administrateur qui occupera cette fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale des membres ou jusqu'à la fin du mandat.

Toute vacance peut résulter de la démission d'un administrateur, de son incapacité d'agir comme administrateur ou du fait qu'il cesse d'être membre régulier de l'Association.

7.5 Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par année, ou aussi souvent que nécessaire. Lors de leur première réunion après l'assemblée générale annuelle des membres, les administrateurs désignent les officiers de l'Association, savoir: le président, le vice-président, le secrétaire, le trésorier; à moins que la même personne cumule les fonctions de secrétaire et trésorier et elle sera alors désignée secrétaire-trésorier.

Le conseil d'administration propose le nom d'un aumônier qui agira comme guide moral et spirituel lors des délibérations et décisions du conseil d'administration; cette proposition sera transmise aux autorités de la Compagnie de Jésus lesquelles confirmeront cette nomination ou délégueront, ex officio, toute autre personne pour agir comme aumônier jusqu'à la prochaine assemblée générale des membres.

L'aumônier participe à toutes les réunions du conseil d'administration de l'Association.

7.6 Le conseil d'administration est responsable des grandes orientations et des décisions principales de l'Association. De plus, il est responsable de la formation des comités ad hoc pour les dossiers spéciaux de l'Association.

7.7 Le conseil d'administration nomme les administrateurs qui siègent au

GÉNÉRAUX

comité exécutif de l'Association. Les officiers de l'Association sont désignés d'office au comité exécutif.

7.8 Le conseil d'administration décide du montant d'une cotisation pour ses membres réguliers.

8. COMITÉ EXÉCUTIF

8.1 Le comité exécutif est composé de sept (7) administrateurs dont les officiers de l'Association.

L'aumônier participe à toutes les réunions du Comité exécutif de l'Association.

8.2 Le comité exécutif est responsable de la gestion des affaires courantes de l'Association; de plus, il assume tout mandat que lui attribue spécifiquement le conseil d'administration.

Quant aux objectifs généraux, et quant aux grandes décisions d'orientation des activités de l'Association, le comité exécutif émet les recommandations appropriées pour décision par le conseil d'administration.

8.3 Le quorum au comité exécutif est de cinq (5) administrateurs.

8.4 Advenant un poste vacant au sein du comité exécutif, les membres du conseil d'administration désignent son remplaçant parmi les autres administrateurs de l'Association lequel occupera cette fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale des membres.

8.5 Le comité exécutif se réunit au moins quatre (4) fois par année ou aussi souvent que nécessaire.

9. LES OFFICIERS

9.1 Les officiers de l'Association sont le président, le vice-président, le secrétaire et le trésorier.

9.2 Le président agit comme porte-parole officiel et chef de direction pour toutes les activités courantes de l'Association; il dirige les assemblées générales et spéciales des membres, il dirige les réunions du conseil d'administration et du comité exécutif et il participe d'office à toutes les réunions ou délibérations des comités spéciaux nommés par le conseil d'administration; s'il le désire, il peut déléguer une tierce personne pour diriger les délibérations d'une assemblée des membres ou d'une réunion du conseil d'administration, du comité exécutif ou d'un comité spécial.

Le président prépare l'ordre du jour du conseil d'administration et du comité exécutif.

9.3 Le vice-président agit comme principal conseiller au président; il remplace le président, s'il y a lieu, et exécute toutes les fonctions de président lorsque ce dernier est incapable d'assumer ses fonctions.

Le vice-président exerce toute autre responsabilité que lui confient les administrateurs réunis en conseil d'administration.

9.4 Le secrétaire prépare l'ordre du jour de l'assemblée générale ou des assemblées spéciales des membres; il prépare les avis de convocation pour les assemblées des membres et pour les réunions des administrateurs.

Le secrétaire rédige les procès-verbaux des assemblées des membres et des réunions des administrateurs; il a la garde de la charte, des statuts et des registres des procès-verbaux; il tient à jour le registre des nom et adresse des membres; ainsi qu'un registre des nom et adresse des administrateurs et leur date de nomination et date de démission; le secrétaire tient en bon ordre les archives de l'Association.

Le secrétaire fournit les extraits certifiés des résolutions émanant de l'assemblée générale, d'une assemblée spéciale, du conseil d'administration et du comité exécutif.

Le secrétaire exerce toute autre responsabilité que lui confient les administrateurs.

9.5 Le trésorier tient ou fait tenir une Comptabilité concernant les activités de l'Association. Il est responsable de la garde des fonds et des valeurs de l'Association.

Il prépare ou fait préparer chaque année, un budget devant être accepté par le conseil d'administration.

Il prépare ou fait préparer les états financiers annuels de l'Association et obtient, s'il y a lieu, du vérificateur externe la vérification de l'état financier annuel.

Le trésorier voit à ce que toutes les recettes de l'Association soient déposées dans des comptes bancaires appropriés et il exécute, ou fait exécuter, toutes les transactions requises à cet effet.

Le trésorier exerce toute autre fonction que lui confient les administrateurs.

10. RÉMUNÉRATION

Les administrateurs et les officiers ne sont pas, en principe, rémunérés pour les services rendus envers l'Association. Cependant, une résolution des membres réunis en assemblée générale peut en décider autrement.

De plus, le conseil d'administration peut décider de rembourser aux administrateurs et officiers les dépenses raisonnablement encourues dans l'exercice de leurs fonctions.

11. CONTRATS, EFFETS BANCAIRES ET AUTRES DOCUMENTS

Tous les chèques, billets, effets bancaires, contrats ou autres documents importants devront être signés par au moins deux officiers ou par un officier et un membre du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra désigner, de temps à autre, les fonctions et les noms des signataires autorisés.

12. MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

12.1 Afin de modifier une partie ou la totalité des présents règlements généraux, une demande écrite à cet effet, doit être soumise au président ou au secrétaire de l'Association et cette demande doit être approuvée par le conseil d'administration; par la suite la modification aux règlements généraux doit être soumise à une assemblée générale ou spéciale des membres.

12.2 Si les deux tiers (2/3) des membres présents à une assemblée générale ou spéciale régulièrement convoquée sont d'accord avec les amendements projetés, une décision en ce sens est formulée à cette assemblée et le secrétaire devra transmettre aux membres, dans un délai raisonnable n'excédant pas soixante (60) jours, une copie des nouveaux règlements généraux ainsi amendés.

13. DISPOSITIONS SPÉCIALES

13.1 L'année financière de l'Association commence le 1er mars et se termine le dernier jour de février de chaque année.

13.2 Les livres et états financiers de l'Association pourront être vérifiés chaque année, aussitôt que possible après l'expiration de chaque année financière, par un vérificateur externe membre d'une association de comptables reconnue, nommé à cette fin lors d'une assemblée générale annuelle des membres.



Quatuor d'Irlandais, Anciens du Sainte-Marie, détenteurs de la Coupe Stanley en 1899 et en 1900

Au cours des années 1890, le collège Sainte-Marie donne ses cours en français et en anglais. Les anglophones catholiques, très majoritairement irlandais, constituent presque le quart des effectifs étudiants.

En 1892, des parties de hockey mettent aux prises des joueurs du Sainte-Marie et du Mont-Saint-Louis (nommé ainsi en l'honneur de Louis de Gonzague, jeune saint jésuite). Séparés dans leurs salles de cours à cause de la langue, francophones et anglophones partagent la même cour de récréation. Les élèves irlandais enseignent le hockey aux francophones sur les patinoires de leur collège ; cependant, jusqu'en 1895, on ne retrouve sur l'équipe collégiale que des joueurs irlandais.

Au Mont Saint-Louis, dès 1895, l'équipe est franco-irlandaise et aligne autant d'Irlandais que de Canadiens français. En 1896, une équipe, appelée les Orioles, s'organise autour d'amis provenant autant du Sainte-Marie que du Mont-Saint-Louis. Les membres de cette équipe continuent toutefois à jouer pour leur collège respectif, de sorte que certains joueurs sont adversaires à un niveau et jouent ensemble à un autre niveau.

En 1897, le Sainte-Marie et le Mont-Saint-Louis forment le noyau d'une équipe de joueurs de hockey entièrement composée d'Irlandais : les *Shamrocks*, "*The Fighting Irish*", futurs Champions de la Coupe Stanley. Les *Shamrocks* avaient pris la relève du club des Crystals de Montréal en 1895 dans la C.A.H.L., principale ligue de hockey au Canada qui regroupait des clubs d'Ottawa, de Québec et de Montréal.

En 1898, les étudiants irlandais quittent le collège Sainte-Marie pour poursuivre leurs études au *Loyola College*. Cependant, les liens au hockey restent, et dans d'autres sports certainement car, en 1899, une ligue intramurale est organisée au Sainte-Marie et le Loyola y a son équipe.

Il importe de rappeler que les équipes de hockey du temps comptaient sept joueurs. Celle des *Shamrocks* est composée de quatre Anciens du Sainte-Marie (les trois attaquants '*forwards*' Arthur Farrell, Frederick Scanlan et Jack Brannan, et le capitaine maraudeur '*rover*' Harry Trihey), de deux Anciens du Mont-Saint-Louis (le gardien '*goaler*' James H. McKenna et le défenseur '*point*' Frank Tansey), et d'un autre défenseur '*cover point*' Frank Wall, en plus d'un joueur substitut, l'attaquant '*forward*' Charles Hoerner. Dans un retour de courriel que je lui ai adressé le 15 janvier dernier, Michel

Vigneault (voir Sources*) m'a confirmé qu'il ignorait quel collège fréquentaient ces deux derniers joueurs, Wall et Hoerner.

Louis Belcourt, un francophone du Mont-Saint-Louis, s'était joint aux *Shamrocks* en 1897, mais ne faisait pas partie de l'alignement de cette équipe lorsqu'elle gagna la Coupe Stanley en 1899 et en 1900. Frank Wall lui avait ravi son poste à la ligne bleue. Il en fut de même pour un autre francophone du Mont-Saint-Louis, le gardien Ernest Pagnuelo, qui avait cédé sa place à son confrère James H. McKenna.

À la fin de la saison 1899, les *Shamrocks* terminent au premier rang du classement de la C.A.H.L., et prennent possession de la coupe Stanley en battant, le 4 mars 1899, les Victorias de Montréal devant une foule de 8000 personnes à l'Aréna de Montréal. Dix jours plus tard, le 14 mars 1899, ils écrasent le *Queen's College* 6-2 à Kingston et conservent la précieuse coupe. Tour du chapeau pour Trihey, 2 buts pour Farrell ! L'année suivante, les *Shamrocks* demeurent champions et défendent la coupe Stanley, d'abord contre les Victorias de Winnipeg, en février 1900, qu'ils vainquent en deux rencontres, puis en mars, contre les *Crescents* de Halifax, défaits eux aussi en deux rencontres. Farrell compte quatre buts dans la seconde rencontre, soit un de moins que son record personnel qu'il établira le 2 mars 1901 contre les *Bull-dogs* de Québec.

Après avoir gagné un troisième titre de la C.A.H.L., mais perdu la coupe Stanley face à l'équipe de Winnipeg, presque tous les joueurs des *Shamrocks* quittent pour être remplacés en 1902 par d'autres anciens du Sainte-Marie, en particulier par Louis Hurtubise et Théophile Viau qui jouaient en 1901 pour une équipe d'Anciens du Sainte-Marie, le Montagnard. Comme on peut le constater, le lien entre les collèges classiques et les Irlandais des *Shamrocks* a favorisé l'intégration des francophones. La religion catholique servait sans doute de tremplin à l'alliance implicite des Canadiens français et des Irlandais, jadis forcés à l'exil par les négociants protestants de la Verte Eirin.

L'innovation majeure que les *Shamrocks* apportent au hockey est le jeu de passe. De sa position de maraudeur (*rover*), le maître d'œuvre et capitaine de l'équipe, Harry Trihey, fait le lien entre les trois attaquants et les deux arrière-gardes, comme au rugby...

Faits divers

Arthur Farrell a écrit en 1899 le premier livre sur le hockey : *Canada's Royal Winter Game*. Un des rares exemplaires du livre fut confié à Red Fischer qui le prêta au premier ministre canadien Stephen Harper. Cet exemplaire a pu recevoir un traitement de conservation à Bibliothèque et Archives Canada (BAC). On peut y accéder sur l'internet.

Le 4 février 1899, les *Bulldogs de Québec* sont défaits 14-3 par les *Shamrocks* de Montréal. Notre confrère de collègue Trihey y est allé d'une production de 10 buts !

Ce même Trihey, capitaine des *Shamrocks*, fut admis au Temple de la renommée du hockey en 1950. Arthur 'Art' Farrell et son compagnon de ligne Frederick Scanlan furent admis au même Temple en 1965.

En 1916, l'équipe des « Canadiens » de Montréal, majoritairement composée des francophones Vézina, Pitre, Lalonde, Laviolette, Fournier, Berlinquette, Poulin et Corbeau, s'appropriait les honneurs de la Coupe Stanley pour la première fois.

L'heure aurait-elle sonné, en 2012, pour que les hautes instances des « Canadiens » arrêtent le choix de leur entraîneur-chef sur un Irlandais catholique bilingue ? Poser la question, c'est peut-être y répondre !

Bernard Downs, C. 59, francophone irlandais catholique, trop vieux pour aspirer au titre d'entraîneur-chef des « Montreal Canadiens ».



Les champions de la coupe Stanley 1899 et du Arena Trophy donné à l'équipe championne de la CAHL (Canadian Amateur Hockey League) par les propriétaires du Westmount Arena, soit la Montreal Arena Company.

(Photo: McCord Museum)

Debout : Jim McKenna, John Dobby, Frank Tansey, C. Fdey (trésorier), B. Dumphy (soigneur), Frank Wall, Arthur Farrell; *assis* : Charles Hoerner, Fred Scanlan, Hairy Trihey, Jack Brennan,

Source : Collection Notman.

*Sources : AJC, Archives des jésuites au Canada; Farrell, Arthur, Hockey : Canada's Royal Winter Game (Montréal, 1899) ; ASJCF, Collège Sainte-Marie, Grand Conseil des jeux, 1883–1927 ; Vigneault, Michel, La naissance d'un sport organisé au Canada : le hockey à Montréal, 1875-1917, thèse de doctorat (histoire), Université Laval, 2001, 499 p.; La Presse, La Patrie, Montreal Daily Star, The Gazette; Centre d'archives et de documentation du Musée McCord; Wikipédia...

En bref

Vie de des conventums

Plusieurs conventums prévoient se réunir cet automne. Louis Fournier a déjà mobilisé son exécutif pour une réunion qui célébrera le 50^e anniversaire du conventum 62. Jacques-Marie Gaulin, C. 48 invite ses confrères aux retrouvailles du « conventum du centenaire ».

Le conventum 55 prévoit aussi se rencontrer à l'initiative de Robert Burns, de même que le conventum 58, sous la direction de Claude Lamarche. Le conventum 59 poursuit son excellente habitude de se réunir chaque année, à l'initiative de Jacques-D. Girard.

Centre de créativité du Gesù

L'astrophysicien Hubert Reeves livrera une réflexion sur le bien vieillir dimanche le 13 mai, à 14 heures au Centre de créativité du Gesù.

L'église du Gesù offre toujours ses midi ès musica tous les mardis à midi, combinant musique et poésie.

JUSTE DERRIÈRE VOUS

Il y a de ces coups du hasard
Comme des erreurs du temps
Qui arrivent trop tôt ou trop tard
Tout, sauf au bon moment

Soulevant des sentiments si forts
Que les contraindre au secret
Nous priverait d'atteindre aucun port
Et de vivre dans le silence des regrets

Pardonnez-moi de taire si gauchement
Tout ce qui en moi voulait crier
Mais il me fallait juste un instant
Imaginer ce que cela avec vous aurait été
Après que nos regards se furent croisés

En rêvant, je vous sentais fière et debout
J'étais juste derrière vous
Accroché à l'odeur sauvage de votre cou
Où coulait de nuit votre chevelure
Comme une source qu'on a le goût de boire
Et je sentais votre souffle court sans vous voir
N'espérant de vous qu'un murmure

Puis ma main se mit à descendre
Lentement le long de votre bras
Comme une coulée de miel sur de la soie
Frôlant le satin de votre peau
Douce comme celle au bas du dos
Délicate comme de la cendre

En fièvre, mes doigts flirtèrent avec la paume de votre
main
Pour en caresser longtemps chaque recoin
Et dans un mouvement de prière
Ils vinrent s'entrelacer avec les vôtres
Pour se refermer les uns sur les autres

Alors je vous ai vu fermer les yeux
Et pencher la tête vers le creux de mon épaule
Dans un soupir de douce passion
Comme pour me dire : « mon Dieu »
Toi dont j'ignore le nom
Je me sens toute drôle

Tellement ta présence me manquait
Ne laisse plus jamais ma main
Depuis le temps qu'on se cherchait

Un frisson que je ne saurais décrire
M'a alors jeté dans de tels états
Que mille baisers sur votre corps
N'auraient pu faire jaillir
En moi des moments plus forts
Que lorsque vos yeux se sont posés sur moi

C'était comme si mon cœur volait en éclats
Un émoi si grand qui me terrasse
Comme surpris par un oiseau de proie
Juste avant de me prendre en chasse

Dieu! Qu'il y a des coups du temps
Qui nous bouleversent
Éprouvent nos engagements
Ébranlent nos promesses

Or le rêve a déjà pris tout son temps
Et pardonnez-moi ce réveil brutal
Mais nous ne pouvons être amants
Et tout doit revenir à la normale

Certain d'avoir pu t'aimer d'amour tendre
Toi au prénom étrangement familier
Je sais que l'erreur sera un jour réparée
Et qu'une main à la mesure de la tienne
Sans vraiment t'y attendre
Viendra tendrement s'y blottir
Changeant notre secret en souvenir
Bien gardé au fond d'un cœur enfin comblé

Mais si le destin devait un jour me libérer
Et que tu ne sois alors prise
Sache toujours que je serais le premier
À venir te reprendre la main, par surprise

Maurice Mousseau (2004)

G

uy Des Ormeaux, C. 51, titulaire laïc au collège

Guy Des Ormeaux était avantagement connu pour son rôle de réalisateur à la section des sports de Radio-Canada et de cofondateur du Réseau des sports, mais pour quelques générations d'élèves du collège, il était resté tout simplement l'excellent professeur titulaire de leur année de Syntaxe. En cette deuxième année du cours classique, les jeunes collégiens s'initiaient aux rudiments du grec classique et apprenaient à ouvrir leur esprit aux richesses de la culture hellénique. C'est ainsi qu'après s'être mesuré aux défis du latin dans la classe précédente, les jeunes esprits à peine sortis du primaire devaient faire l'apprentissage d'une autre langue à déclinaisons, cette fois dans un nouvel alphabet

Heureusement pour certains dont je suis, cette langue grecque vieille de milliers d'années leur était enseignée avec clarté par un laïc jeune, élégant, dont l'allure moderne tranchait avec celle quelquefois austère des maîtres jésuites en soutane. Guy Des Ormeaux mettait d'ailleurs autant de



Guy Des Ormeaux, C. 51

zèle et de compétence dans l'enseignement des autres matières à sa charge de titulaire, soit le français et le latin. Sa présence, comme celle de nombreux autres enseignants laïcs, créait une sorte de pont entre le vieux collège déjà centenaire et ce monde moderne bouillonnant d'activité auquel nous étions confrontés sitôt franchis les murs du Sainte-Marie.

Guy Des Ormeaux s'acquittait de sa tâche d'enseignant avec compétence, professionnalisme, droiture et un excellent sens de la psychologie, qualités qui devaient largement contribuer à son succès dans ce monde de la télévision auquel il devait consacrer la plus grande partie de sa carrière. Pour ces jeunes élèves qui auront eu le privilège de le connaître comme professeur au collège, il restait un modèle et une référence.

Richard L'Heureux, C. 62

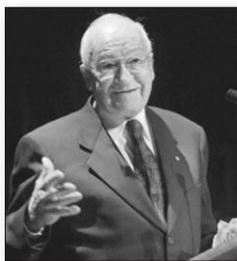
P

ierre Juneau, C. 42, un grand serviteur de l'État

Le Canada perdait en février dernier un des hommes qui a le plus marqué le monde des télécommunications au pays, Pierre Juneau, ancien président de Radio-Canada. Pierre Juneau était un ancien du conventum 42.

Pierre Juneau fit ses études secondaires à Sainte-Marie de 1936 à 1944. Engagé dans la Jeunesse Étudiante catholique au terme de ses études, il choisit plus tard d'étudier en philosophie à l'Institut catholique de Paris d'où il sort diplômé en 1949. De retour au pays, il entre à l'emploi de l'Office national du film, dont il deviendra directeur de la programmation en langue française, contribuant à lancer des cinéastes de talent tels que Claude Jutra, Michel Brault, Gilles Groulx et Gilles Carle. Il sera également un des fondateurs de la revue Cité libre. En 1959, il crée avec d'autres le Festival international du film de Montréal dont il restera président jusqu'en 1968.

En 1966, il quitte l'ONF pour devenir vice-président du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion qui deviendra en 1968 le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Président du CRTC de à



Pierre Juneau, C. 42

1968 à 1975, il imposera les minima de contenu canadien, tant à la radio qu'à la télévision.

Nommé ministre fédéral des communications en 1975, il devra renoncer à ce poste après avoir subi la défaite dans une élection partielle. Puis, il deviendra sous-ministre aux communications et sera nommé président de Radio-Canada, poste qu'il occupera jusqu'à sa retraite en 1989. Il allait par la suite demeurer très actif dans le domaine des télécommunications. En

1995, il préside le comité qui se penche sur l'avenir de Radio-Canada, de l'ONF et de Téléfilm Canada.

L'historien Yves Lever a écrit que Pierre Juneau voulait une télévision au service du citoyen plutôt que du consommateur. Même s'il n'est pas certain que son point de vue prédomine encore aujourd'hui, il reste que Pierre Juneau est l'un de ceux qui ont le plus marqué l'univers de la culture et des télécommunications au Canada.

Richard L'Heureux, C. 62

Passons sur l'autre rive (Marc 4, 35)

Maurice Brault, C. 35, comptable, cofondateur de la Caisse populaire de Longueuil, décédé à Longueuil le 22 octobre 2011.

Jacques Omer Gagnon, C. 39, médecin, décédé à Montréal le 23 novembre 2011.

Armand Trépanier, C. 40, médecin, décédé à Montréal le 13 novembre 2011.

Pierre Juneau, C. 42, administrateur public, décédé à Montréal le 21 février 2012.

Jean Déziel, C. 50, chirurgien général et professeur d'anatomie à l'Université de Montréal, décédé à Longueuil le 2 novembre 2011.

Gilles Garneau, C. 50, ingénieur, décédé à Laval le 25 novembre 2011.

Léo-René Maranda, C. 50, avocat criminaliste, décédé à Hallandale, en Floride, le 28 janvier 2012.

François Simard, C. 50, médecin, décédé à Montréal le 18 novembre 2011.

Guy Des Ormeaux, C. 51, ancien titulaire de classe de Syntaxe au collège, réalisateur de télévision, décédé à Laval le 3 novembre 2011.

Arsène Lessard, C. 51, ingénieur, décédé à Laval le 23 octobre 2011.

Guillaume Gagnon, C. 52, architecte, décédé à Montréal le 19 novembre 2011.

Jean-Guy Verdon, C. 53, retraité de la société Air Canada, décédé à Saint-Jérôme le 17 octobre 2011.

Le Bulletin des Anciens est produit par le Conseil d'administration de l'Association des anciens élèves du collège Sainte-Marie.

Comité de rédaction: Bernard Downs, Jacques D. Girard et Richard L'Heureux.

Recherche pour la chronique « Passons sur l'autre rive » : Gilles Lavigueur

Mise en page : Michel Bérard, graphiste

Impression : Les Impressions Rambo

Convention avec Postes Canada : 40041530